



## ARRÊTÉ D'ANNULATION N° EMP 2020-46 AN97120201029463

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guadeloupe,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B et C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

### ARRÊTE

#### Article 1 :

Les déclarations de créations et de vacances d'emplois de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 4 déclarations annulées

#### Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le préfet de la Guadeloupe.

Transmis

Au représentant de l'Etat

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à Basse-Terre le 29 octobre 2020

Visé Le : 30.10.2020

Mme Marie-Louise THIBET  
Directrice du Centre de Gestion de la Guadeloupe  
Département  
de la  
GUADELOUPE  
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture et sur son site [www.cdg971.com](http://www.cdg971.com), rubrique "bourse de l'emploi".

| N° de déclaration   | Grade                             | Intitulé du poste                                                | Motif d'annulation               | Temps de travail | Collectivité                                 | Poste à pourvoir le | N° du précédent arrêté |
|---------------------|-----------------------------------|------------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------|----------------------------------------------|---------------------|------------------------|
| V971200600049235001 | Bibliothécaire                    | Directeur des affaires culturelles et valorisation du Patrimoine | Le grade ne convient pas         | 35h00            | Commune de Petit-Canal 97131 Petit-Canal     | 01/08/2020          | 97120200701971         |
| V971200900108818001 | Adjoint administratif territorial | Responsable de gestion comptable (h/f)                           | Annulation du recrutement        | 35h00            | Commune de Morne-à-l'Eau 97111 Morne à l'eau | 01/12/2020          | 97120200910828         |
| V971-2019-1635      | Adjoint technique territorial     | Médiateur Numérique                                              | Le nbre d'heures ne convient pas | 35h00            | Commune des Abymes 97139 Abymes              |                     | 2019-48                |
| V971-2019-1650      | Adjoint technique territorial     | Médiateur Numérique                                              | Erreur matérielle (doublet)      | 28h00            | Commune des Abymes 97139 Abymes              |                     | 2019-49                |

Accusé de réception en préfecture  
971-289710022-20201030-EMP-ANN-2020-46-AR  
Date de télétransmission : 05/11/2020  
Date de réception préfecture : 05/11/2020